



Déjà 20 ans (2004-2024)!

**CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 12 mars 2024**

**3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier
de Sillery, tenue le mardi 12 mars 2024, au Centre communautaire Noël-
Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel, salle 107.**

(8 pages + annexes)

PRÉSENCES

M. Hugues Beaudoin	Président (2024)
M. Julien Roy	Vice-président (2024)
M. Luc Trépanier	Secrétaire (2025)
M ^{me} Mary Shee	Trésorière (2025)
M ^{me} Janet Drury	Administratrice (2024)
M. Patrice Louison	Administrateur (2025)
M ^{me} Anna Cividino	Administratrice (2024)
M. Guy Bilodeau	Administrateur (2024)
M. Pierre Gagnon	Administrateur (2024)

Membre sans droit de vote

M ^{me} Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery
--	--

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Hubert	Conseillère en urbanisme
M ^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Lorraine Guay	Secrétaire de rédaction

Huit personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour et déroulement
2. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion - [Régulariser l'usage d'un garage au 1724, côte du Verger](#) (R.C.A.3V.Q. 346)
Présentation du dossier
 - Période de questions et commentaires du public
 - Période de questions et commentaires des administrateurs du conseil de quartier
 - Recommandation du conseil de quartier
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du 13 février 2024
4. Informations de la conseillère municipale
5. Questions et commentaires du public
6. Activités et suivis
 - Mobilité et environnement
 - Urbanisme et aménagement
 - Problématiques de circulation causées par les travaux dans le secteur chemin Saint-Louis
 - Pénalités et suivi en cas de coupes d'arbres illégales
 - Avenir de l'avenue des Gouverneurs
 - Histoire, patrimoine et culture
 - Communautaire, parcs et loisirs
 - Création d'un livre d'or
7. Fonctionnement secrétariat et trésorerie
 - Rapport annuel (répartition du travail)
 - Assemblée générale annuelle (conférencier, goûter, invités)
8. Divers
9. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour et déroulement

M. Beaudoin préside l'assemblée qui débute à 19h 05.

Il propose ensuite l'ordre du jour que M. Guy Bilodeau appuie.

2. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion

- [Régulariser l'usage d'un garage au 1724, côte du Verger](#) (R.C.A.3V.Q. 346)

- Présentation du dossier
- Période de questions et commentaires du public
- Période de questions et commentaires des administrateurs du conseil de quartier
- Recommandation du conseil de quartier

RÉSOLUTION 24-CA-13

Concernant l'opinion du conseil de quartier relativement au projet de modification réglementaire R.C.A.3V.Q. 346) relativement à la régularisation de l'usage d'un garage au 1724, côte du Verger.

SUR UNE PROPOSITION de M. Hugues Beaudoin DUMENT APPUYÉE par Patrice Louison, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de recommander, au conseil d'arrondissement, d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme tel que proposé.

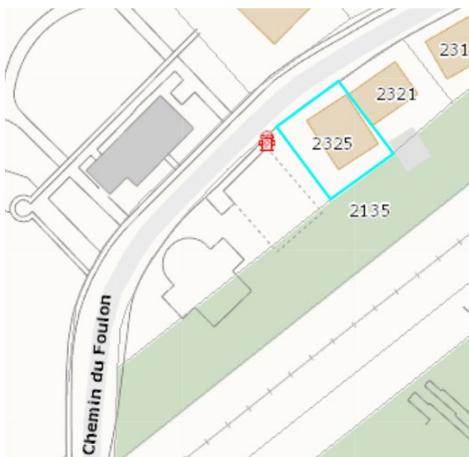
3. Adoption du procès-verbal du CA du mardi 13 février 2024

RÉSOLUTION 24-CA-14

SUR UNE PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 13 février 2024.

4. Information de la conseillère municipale

La conseillère municipale fait état des suivis des dossiers :



-Permis de démolition : à quel moment est-il émis? Par exemple, la petite maison située au 2325, chemin du Foulon, de biais à la maison du patrimoine des Jésuites de Sillery, est située dans un site patrimonial donc son permis de démolition et le projet de construction sont assujettis à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) qui est indépendante de la Ville.

-Présentation du mandat de la CUCQ, le 21 mars prochain, réservée aux administrateurs des conseils de quartier.

-La conseillère a assisté au dévoilement de l'exposition sur le 100^e anniversaire des archives de Québec à la maison Hamel-Bruneau. Elle invite le public à s'y rendre.

5. Questions et commentaires du public

-Un citoyen déplore l'opacité de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) et c'est la raison pour laquelle les administrateurs ont demandé la présentation du 21 mars.

-Une citoyenne qui habite sur l'avenue Du Buisson parle de travaux qui ont eu

pour effet d'amputer d'un mètre une partie de son terrain à la faveur de son voisin. Elle a dû engager un avocat et un arpenteur à grands frais pour faire valoir son droit sur cette partie du lot. Elle demande que la Ville respecte la limite de son terrain et que les roches soient enlevées pour être remplacées par du gazon. La conseillère va faire le suivi à la prochaine rencontre.

-Un citoyen de l'avenue des Grands-Pins, angle rue de Bergerville, demande le déneigement des trottoirs en banquettes, du moins d'un côté de la rue, ainsi qu'une étude sur la circulation et la sécurité dans cette zone. La réfection de l'avenue Maguire a eu pour effet de transformer les rues résidentielles arrière en parcs de stationnement. En appelant au 311, on lui a dit qu'il y aurait une étude de stationnement sur l'avenue Maguire et ses abords. Le citoyen se demande si la conseillère est au courant ?

M. Beaudoin répond qu'il y a effectivement des problèmes de stationnement dans le quartier de Bergerville et qu'on doit faire une intervention globale.

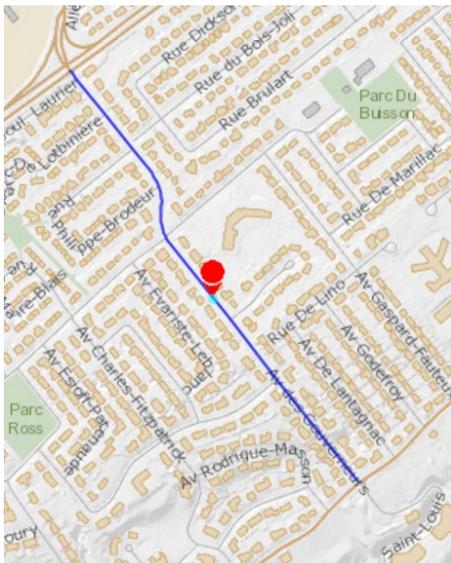
M. Roy a demandé le déneigement des trottoirs en 2021. Ces trottoirs sont utilisés comme dépôts à neige par les propriétaires.

M^{me} Shee a également demandé une étude d'impact après l'ouverture de la microdistillerie sur le terrain de l'îlot Saint Michaël.

La conseillère va s'occuper de la demande du citoyen. La Ville a une politique de déneigement à laquelle on se réfère pour procéder au déneigement selon la priorisation des rues.

M. Beaudoin conclut en disant que déneigement est une préoccupation du conseil de quartier. Il poursuit en abordant le problème des parents qui vont reconduire à la porte des écoles privées leurs enfants, ce qui ralentit beaucoup la circulation.

M^{me} Cividino félicite la conseillère pour le travail qui a été fait sur l'avenue Charles-Huot.



Quant à l'avenue des Gouverneurs des problèmes de vitesse, de sécurité de même que les passages de camions sont observés. Elle demande quelle est la vision de la Ville pour cette artère ?

La conseillère répond que les balises, posées l'été dernier, ont fait baisser la vitesse de transit à diminuer de 49 km/h à 46 km/h. C'est un processus qui prend du temps et cette avenue fait partie de ses priorités, comme l'avenue du Chanoine-Morel.

M. Roy ajoute que la rue Marie-Victorin est

aussi une artère où la vitesse est excessive.

M^{me} Cividino demande de poser les balises plus tôt et de mettre une limite de vitesse à 30 km/h pour les avenues Charles-Huot et des Gouverneurs.

M^{me} Bucica répond que récemment la Ville a revu les limites de vitesse en fonction de critères précis d'analyse sur l'ensemble de son territoire. Les vitesses permises s'appliquent selon la hiérarchie des voies de circulation.

La conseillère suggère de faire une résolution spécifique, car chacune des écoles a un environnement particulier.

M^{me} Shee parle de la congestion causée par les parents qui déposent leurs enfants aux écoles situées sur le chemin Saint-Louis.

M^{me} Bucica propose de discuter avec les conseils d'établissement pour sensibiliser les parents.

M. Louison témoigne de comportements d'évitement de la part d'automobilistes qui veulent sauver du temps en passant par la rue de la Terrasse-Stuart et de l'avenue Du Buisson.

M. Beaudoin demande s'il y aura du nouveau concernant le transport et la sécurité entourant l'école Saint-Michel. La conseillère répond qu'un scénario est à l'étude présentement. Un comité a été créé à l'école.

Une citoyenne de l'avenue des Gouverneurs est inquiète pour la sécurité de ses enfants. Elle déplore la vitesse des automobilistes et demande comment elle peut participer aux solutions. Elle souhaite que la vitesse soit réduite à 30km/h.

La conseillère lui suggère de faire une requête au 311.

M^{me} Drury rappelle qu'en novembre dernier, la Ville a invité les conseils de quartier à une rencontre d'information et d'échanges dont l'objectif était de les tenir informés des développements sur la mise en œuvre de la *Vision sur la mobilité active* et de les présenter la priorisation des projets piétonniers et cyclables dans chaque arrondissement. La route de l'Église, l'axe Marie-Victorin et le boulevard Neilson sont prioritaires dans notre arrondissement. L'avenue des Gouverneurs n'était pas priorisée.

La conseillère souligne que ce n'est pas la même équipe à la Ville qui travaille sur le réaménagement de Charles-Huot et peut-être éventuellement sur des Gouverneurs que sur la *Vision sur la mobilité active*.

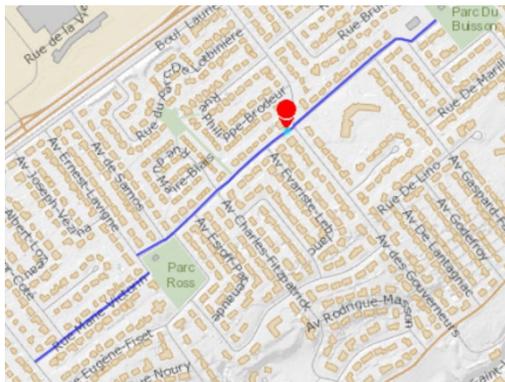
M. Louison ajoute que le 311 permet de comptabiliser les demandes.

Un citoyen dit que le 311 ne donne pas de résultat et que la vitesse médiane n'est pas concluante. Les automobilistes quittent le chemin Saint-Louis pour prendre *des Gouverneurs* où la vitesse permise est plus élevée.

Un citoyen de l'avenue des Gouverneurs propose que le problème de cette avenue est sa largeur : il faut réaménager cette voie.

M^{me} Shee explique les automobilistes prennent le chemin le plus rapide pour

aller du sud au nord du quartier le plus vite possible ce qui peut expliquer l'augmentation de la circulation de transit sur des *Gouverneurs*.



Un citoyen de l'avenue des Gouverneurs témoigne qu'il est difficile pour ses enfants de traverser la rue.

M. Beaudoin propose de rédiger une résolution qui pourrait être adoptée au moment de l'assemblée générale annuelle, en avril prochain, visant à sensibiliser la Ville à des problèmes de sécurité routière sur l'avenue des Gouverneurs. M^{me} Cividino va libeller une résolution.

Un citoyen remarque qu'il n'y a plus d'opération radar de la police. Il considère que c'est le seul moyen efficace pour réduire la vitesse.

La conseillère insiste sur l'importance d'appeler le 311.

M^{me} Drury remarque que, lors d'une séance d'information, en avril 2022, sur l'insertion du futur tramway sur le boulevard Laurier, la Ville a indiqué qu'elle prévoit détourner la circulation sur des rues collectrices, dont celle des Gouverneurs. Elle prévoyait rencontrer les citoyens des quartiers impactés par ce projet par la suite pour identifier des mesures de mitigation appropriées. Le retard dans l'implantation du projet de tramway a pour effet de repousser les rencontres de quartier.

Pour plus d'information: <https://tramwaydequebec.info/ressources/documentation/#>

M. Louison propose de faire une pétition, mais un citoyen lui indique qu'il l'a déjà fait par le passé.

M. Beaudoin invite les gens à venir travailler avec les administrateurs.

RÉSOLUTION 24-CA-15, avenue des Gouverneurs (voir annexe 1)

6. Activités et suivis

- **Mobilité et environnement**
Ce point vient d'être traité.
- **Urbanisme et aménagement**
- **Problématiques de circulation causées par les travaux dans le secteur chemin Saint-Louis.**
Ce point n'est pas abordé.

- **Pénalités et suivi en cas de coupes d'arbres illégales**

RÉSOLUTION 24-CA-16, amendes coupes d'arbres (voir annexe 2)

M. Bilodeau dit que les amendes sont actuellement de 1 000 \$. Mais il note qu'un amendement touchant les amendes a été modifié (RVQ3187) le 21 novembre 2023. La conseillère va revenir sur ce sujet.

- **Avenir de l'avenue des Gouverneurs**

Ce point a été abordé plus haut.

• **Histoire, patrimoine et culture**

M^{me} Shee dit qu'on attend la suite des choses concernant la maison sur le chemin du Foulon.

• **Communautaire, parcs et loisirs**

Ce point n'est pas abordé.

• **Autre**

-Livre d'or : M. Gagnon nous parle de ce livre qui existe au conseil de quartier de Cap-Rouge et qui permet d'honorer les personnes qui ont contribué d'une façon spéciale à un événement ou une cause. Il souhaite que le conseil de quartier de Sillery ait aussi son *livre d'or*.

RÉSOLUTION 24-CA-17, livre d'or (voir annexe 3)

7. Fonctionnement, secrétariat et trésorerie

-Trésorerie :

Le solde au compte courant (folio **EOP**) au 29 février : 2 440,27 \$

Frais bancaires (forfait) : 5,95 \$

Compte de sécurité routière (folio **ET1**) : 9,12 \$

RÉSOLUTION 24-CA-18

SUR UNE PROPOSITION de M^{me} Shee DÛMENT APPUYÉE par M. Pierre Gagnon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de **125 \$** à Lorraine Guay pour la rédaction du procès-verbal du 12 mars 2024.

RÉSOLUTION 24-CA-19

SUR UNE PROPOSITION de M^{me} Shee DÛMENT APPUYÉE par M. Pierre Gagnon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de **300 \$** à Lorraine Guay pour la révision du rapport annuel 2023 du CQS.

RÉSOLUTION 24-CA-20

SUR UNE PROPOSITION de M^{me} Shee DÛMENT APPUYÉE par M. Pierre Gagnon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un montant de **125 \$** pour le cadeau du photographe de l'AGA.

RÉSOLUTION 24-CA-21

SUR UNE PROPOSITION de M^{me} Shee DÛMENT APPUYÉE par M. Pierre Gagnon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de **125 \$** pour un chèque-cadeau de la SHS à M. Louis Vallée, conférencier.

RÉSOLUTION 24-CA-22

SUR UNE PROPOSITION de M^{me} Shee DÛMENT APPUYÉE par Pierre Gagnon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de **31,25 \$** à Luc Trépanier pour le permis de réunion.

RÉSOLUTION 24-CA-23

SUR UNE PROPOSITION de M^{me} Shee DÛMENT APPUYÉE par M. Pierre Gagnon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de **250 \$** pour des dépenses anticipées reliées à l'AGA.

Folio **ET1**, compte Avantage entreprise, Sécurité routière en milieu scolaire

M^{me} Shee fait état d'un dépôt de 7,00 \$ par M^{me} Marie-Ève en mai et d'un déficit au projet de sécurité routière de 1,63 \$. Il est cependant à noter qu'un solde reporté de 9,12 \$ est toujours accessible.

RÉSOLUTION 24-CA-24

SUR UNE PROPOSITION de Patrice Louison DÛMENT APPUYÉE par M^{me} Anna Cividino, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer M^{me} Cristina Bucica, présidente d'élection de l'AGA 2024.

M^{me} Bucica explique comment postuler pour un poste d'administrateur/trice. Il y aura :

- 3 postes de femmes en élection:

- 2 postes d'hommes.
- 2 postes neutres ou en cooptation

8. Divers

Il n'y a rien à ce point.

9. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 21h25.

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 14 mai 2024.

M. Hugues Beaudoin
Président

M. Luc Trépanier
Secrétaire

C:\Users\Utilisateur\Desktop\Backup\Conseil de Quartier de Sillery\PV du CQS 2024\3 PV_CQS_12.03.24 V1.docx

Annexe 1

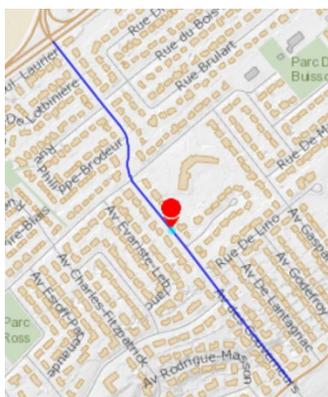
 <p>CONSEIL DE QUARTIER DU SILLERY</p>	<p>ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY- CAP-ROUGE Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6</p>	<h2>Résolution</h2>
---	---	---------------------

Conseil d'administration
du **Conseil de quartier de Sillery**
(CQS)

Extrait du procès-verbal de la troisième assemblée du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi **12 mars 2024** à 19h, en présentiel.

APAISEMENT DE LA CIRCULATION SUR L'AVENUE DES GOUVERNEURS
ENTRE LE BOULEVARD LAURIER ET LE CHEMIN SAINT-LOUIS

RÉSOLUTION 24-CA-15



CONSIDÉRANT QUE, un volume important de véhicules circulant à vitesse excessive est observé à toute heure et atteint des extrêmes pendant les heures de pointe scolaires ;

CONSIDÉRANT QUE, la circulation de transit de camions lourds est constatée sur l'avenue des Gouverneurs malgré son interdiction ;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup d'enfants transitent par l'avenue des Gouverneurs pour se rendre, à pied ou à vélo, à l'une des écoles situées dans le quartier ;

CONSIDÉRANT QUE, l'avenue des Gouverneurs est fréquemment utilisée par des piétons, des joggeurs et des cyclistes, dont la sécurité est mise en danger par la vitesse excessive des véhicules ;

CONSIDÉRANT QUE l'avenue des Gouverneurs est dotée d'un trottoir sur un seul côté et d'aucune traverse protégée, ce qui oblige les usagers réguliers en mobilité active à la traverser dans des conditions dangereuses ;

CONSIDÉRANT QUE les automobilistes y circulant n'observent pas systématiquement les arrêts obligatoires et cèdent rarement le passage aux usagers en mobilité active, ce qui augmente significativement les risques d'accident pour ces derniers ;

CONSIDÉRANT QUE, de nombreux signalements et requêtes ont été formulés auprès de la Ville par les résidents concernant les éléments mentionnés précédemment ;

Sur la proposition par : M^{me} Anna Cividino

Et appuyé par : M. Patrice Louison

IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER à la Ville de Québec d'intervenir, de concert avec les résidents de l'avenue des Gouverneurs, afin d'y apaiser la circulation en appliquant toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des usagers en mobilité active.

Député de Louis-Hébert, M. Joël Lightbound | joel.lightbound@parl.qc.ca
 Député de Jean-Talon, M. Pascal Paradis | Pascal.Paradis.JETA@assnat.qc.ca
 Député Jonathan Julien, ministre responsable de la Capitale-Nationale | Jonatan.Julien.CHLB@assnat.qc.ca
ministre.infrastructures@sct.gouv.qc.ca

◆

M^{me} Maude Mercier-Larouche, conseillère, District Saint-Louis-Sillery et présidente de l'Arrondissement SF-S-CR |

Maude.mercierlarouche@ville.quebec.qc.ca

Envois : À remettre au conseil.

- Maître Marie-Andrée Bougie, assistante-greffière, Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge (SF-S-CR)

Hugues Beaudouin

Président

12 mars 2024

Date

C:\Users\Utilisateur\Desktop\Backup\Conseil de Quartier de Sillery\Résolutions CQS\Résolutions 2024\06 Apaisement de la circulation sur l'avenue des Gouverneurs-12-03-2024-1.docx

Annexe 2

 <p>CONSEIL DE QUARTIER DU SILLERY</p>	<p>ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6</p>	<h2>Résolution</h2>
---	---	---------------------

Conseil d'administration
du **Conseil de quartier de Sillery**
(CQS)

Extrait du procès-verbal de la troisième assemblée du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi **12 mars 2024** à 19h, en présentiel.

COUPES ILLÉGALES D'ARBRES ET AMENDES EN DÉCOULANT

RÉSOLUTION 24-CA-16

CONSIDÉRANT QUE les arbres jouent un rôle primordial dans la conservation de la biodiversité, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements et que ce rôle a un impact économique bénéfique considérable ;

CONSIDÉRANT QUE la lutte contre les îlots de chaleur ainsi que le maintien de la santé physique et psychologique des contribuables sont des impératifs auxquelles les arbres contribuent grandement ;

CONSIDÉRANT QUE l'abattage d'arbres entrepris par des contribuables, sans permis délivré par la Ville n'est pas anecdotique, malgré le montant de l'amende actuellement encourue ;

Sur la proposition par : M. Patrice Louison

Et appuyé par : M^{me} Anna Cividino

IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER une augmentation significative de l'amende suite à la coupe illégale d'arbres dans la Ville de Québec et de largement publiciser cette majoration afin de s'assurer de l'impact dissuasif efficace d'une telle mesure.

Député de Louis-Hébert, M. **Joël Lightbound** | joel.lightbound@parl.gc.ca
 Député de Jean-Talon, M. **Pascal Paradis** | Pascal.Paradis.JETA@assnat.qc.ca
 Député **Jonathan Julien**, ministre responsable de la Capitale-Nationale | Jonatan.Julien.CHLB@assnat.qc.ca |
ministre.infrastructures@sct.gouv.qc.ca

◆

M^{me} **Maude Mercier-Larouche**, conseillère, District Saint-Louis-Sillery et présidente de l'Arrondissement SF-S-CR |
Maude.mercierlarouche@ville.quebec.qc.ca

Envois : À remettre au conseil d'Arrondissement.

- Maître **Marie-Andrée Bougie**, assistante-greffière, Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge (SF-S-CR)

Hugues Beaudouin

Président

12 mars 2024

Date

C:\Users\Utilisateur\Desktop\Backup\Conseil de Quartier de Sillery\Résolutions CQS\Résolutions 2024\05 Coupes illégales d'arbres et amendes en décollant -12-03- 2024-1.docx

Annexe 3

 <p>CONSEIL DE QUARTIER DU SILLERY</p>	<p>ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6</p>	<h2>Résolution</h2>
---	---	---------------------

Conseil d'administration
du **Conseil de quartier de Sillery**
(CQS)

Extrait du procès-verbal de la troisième assemblée du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi **12 mars 2024** à 19h, en présentiel.

CRÉATION D'UN LIVRE D'OR

RÉSOLUTION 24-CA-17

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens de Sillery se démarquent par leurs engagements et leurs réalisations;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de quartier de Sillery (CQS) désire souligner formellement la contribution de ces citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le CQS souhaite développer un sentiment d'appartenance et de fierté des résidents du quartier;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de quartier de Cap-Rouge a déjà mis en œuvre un tel livre d'or.

Sur la proposition par : M. Pierre Gagnon

Et appuyé par : M. Guy Bilodeau

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à la mise en place d'un *livre d'or au CQS*;

DE DEMANDER au Conseil de quartier de Cap-Rouge (CQCR) si le CQS peut s'inspirer des processus, de l'expérience et de la documentation de son *livre d'or*;

DE S'APPUYER sur le document ci-joint intitulé « *Livre d'or du conseil de quartier de Sillery* »

D'IDENTIFIER un membre du CA du CQS qui prendra en charge la coordination et des communications pour ce dossier.

DE METTRE à contribution les membres du CA ainsi que les parties prenantes du quartier pour alimenter cette initiative.

Député de Louis-Hébert, M. Joël Lightbound | joel.lightbound@parl.qc.ca
 Député de Jean-Talon, M. Pascal Paradis | Pascal.Paradis.JETA@assnat.qc.ca
 Mme Marianne Fleury, présidente du conseil de quartier de Cap-Rouge | ConseilQuartier.Cap-Rouge@ville.quebec.qc.ca

◆

M^{me} Maude Mercier-Larouche, conseillère, District Saint-Louis-Sillery et présidente de l'Arrondissement SF-S-CR |
Maude.mercierlarouche@ville.quebec.qc.ca
 Envois : À remettre au conseil.

- Maître Marie-Andrée Bougie, assistante-greffière, Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge (SF-S-CR)

Hugues Beaudouin
Président

12 mars 2024
Date

C:\Users\Utilisateur\Desktop\Backup\Conseil de Quartier de Sillery\Résolutions CQS\Résolutions 2024\07 Résolution Live dor12 mars 2024.docx

Régulariser la localisation de l'aire de stationnement et d'un garage desservant une résidence située au 1724, côte du Verger

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 31522Rb, R.C.A.3V.Q. 346 (côte du Verger, quartier de Sillery, district électoral de Saint-Louis-Sillery)

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Sillery

Date et heure (ou période)

12 mars 2024, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Noël-Brulart, salle 107,1229, avenue du Chanoine-Morel

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants et du déroulement.
2. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
3. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
4. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
5. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
6. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
7. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique.
8. Période de questions et commentaires du public
9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
10. Recommandation du conseil de quartier.

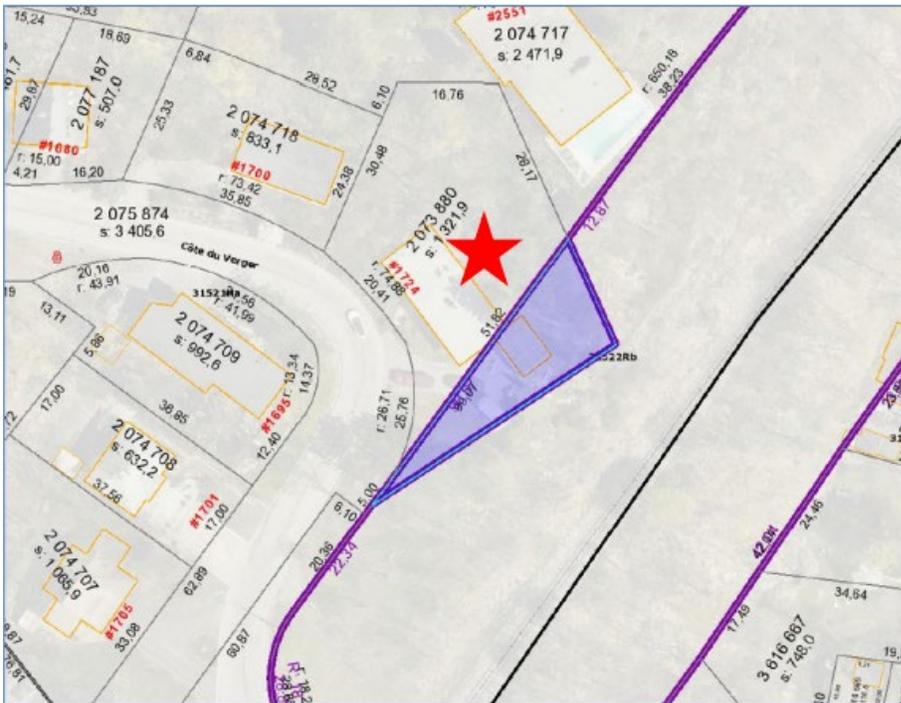
Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, quartier de Sillery (1724, côte du Verger)



Description du projet et principales modifications

Lors de la construction de l'immeuble situé au 1724, côte du Verger, au début des années 1960, une aire de stationnement a été aménagée au sud du bâtiment principal de même qu'un bâtiment accessoire attaché servant de garage.

Cependant, l'aire de stationnement et le garage se trouvent sur le terrain voisin, lequel appartient à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. D'ailleurs, la Compagnie loue une partie de son terrain au propriétaire du 1724, côte du Verger depuis des années afin de lui permettre de continuer à utiliser son stationnement et son garage.

Aujourd'hui, la Compagnie ferroviaire désire vendre la partie de son terrain concernée plutôt que de continuer à la louer. Une opération cadastrale visant la création d'un nouveau lot pour réaliser la transaction est en cours.

Pour pouvoir conclure la transaction entre l'entreprise et propriétaire du 1724, côte du Verger, une modification réglementaire est cependant nécessaire, puisque le lot proposé se situe dans une zone où les usages résidentiels ne font pas partie des usages qui y sont autorisés.

Modification proposée :

- Agrandir la zone 31521Ha à même une partie de la zone 31522Rb pour y inclure une partie du lot 6 275 966, soit le lot proposé numéro 6 563 843 du cadastre du Québec.

Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=683>

Participation

Administrateurs du conseil de quartier :

- M. Hugues Beaudoin, président
- M. Julien Roy, vice-président
- M. Luc Trépanier, secrétaire
- Mme Mary Shee, trésorière
- Mme Anna Cividino
- Mme Janet Drury
- Guy Bilodeau
- Pierre Gagnon
- M. Patrice Louison

Conseillère municipale

- Mme Maude Mercier-Larouche, conseillère du district électoral de Saint-Louis-Sillery

Personne-ressource

- M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Mme Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service des relations avec les citoyens et des communications

Nombre de participants

19 participants, dont 9 administrateurs du conseil de quartier et 10 citoyens

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Sillery recommande unanimement au conseil d'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge **d'adopter tel que proposé** le projet de Règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 31522Rb, R.C.A.3V.Q. 346 (côte du Verger)*

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	9	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	9	

Questions et commentaires du public

Aucune question ou commentaire.

Questions et commentaires des administrateurs

Les questions portent sur les sujets suivants :

- Une personne souhaite avoir plus d'information sur le type d'entente avec le CN lors de la vente du terrain.

Réponse de la Ville : *Il est mentionné que l'entente prévoit, entre autres, qu'aucune autre construction ne peut être ajoutée sur le terrain vendu.*

- On souhaite savoir s'il y a d'autres terrains qui peuvent se retrouver dans une situation semblable dans le secteur.

Réponse de la Ville : *On présente sur la carte quelques parcelles de terrain appartenant au CN qui sont présentement loués par des résidants. Même dans le cas d'une éventuelle vente, il n'y aura pas ce type de problème, ces terrains sont déjà situés dans des zones qui permettent l'usage résidentiel.*

- On considère généralement que la modification ne risque pas d'avoir un impact sur les résidences voisines ou sur l'aspect général du secteur, étant donné qu'on préserve le statu quo. On apprécie la présence d'images dans la présentation pour pouvoir bien se situer et comprendre le dossier.

Nombre d'interventions

3 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Réalisation du rapport

Date

25 mars 2024

Rédigé par

M^{me} Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service des relations avec les citoyens et des communications

Approuvé par :

M. Hugues Beaudoin, président du conseil de quartier de Sillery